

# soutenir la création d'entreprises coopératives et leur croissance

En France, il se crée une entreprise coopérative par jour.

Parce qu'elles servent avant tout leurs coopérateurs et coopératrices membres, les coopératives ont à cœur de conjuguer développement économique, progrès social et attachement territorial. Elles sont donc résolument engagées dans **la création, le développement d'activités en France** et la réponse aux nouveaux besoins. Être rentable sans précariser ses fournisseurs ou prestataires, s'émanciper par son travail, transmettre ses savoirs : autant de questions que peuvent se poser des créateurs et des salariés en recherche de sens et d'action. Ancrées dans les territoires, les coopératives contribuent également à la **valorisation des productions et savoir-faire français sur les marchés à l'exportation**, notamment dans le domaine alimentaire pour les coopératives agricoles.

## STIMULER L'ENVIE D'ENTREPRENDRE EN COOPÉRATIVE

Au travers d'incubateurs coopératifs, d'accompagnement de la création de coopératives par les fédérations sectorielles ou de financement privilégié par les banques coopératives, le mouvement coopératif stimule le développement de son modèle chez les entrepreneurs.

## CRÉATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Les coopératives sont présentes sur l'ensemble des secteurs économiques et contribuent à la dynamique entrepreneuriale par la création de nouvelles entreprises. Historiquement très présentes dans le BTP et l'indus-

trie, les coopératives se développent aujourd'hui fortement sur les activités de services et de conseils mais aussi dans l'habitat avec les coopératives d'habitants, l'énergie renouvelable (Scic Enercoop ou de bois-énergie), les circuits courts d'alimentation...

## DE NOUVEAUX TYPES D'ENTREPRISES

Le monde coopératif est également porteur d'innovations en réponse aux nouveaux enjeux sociétaux, avec par exemple les Scop d'amorçage qui facilitent la transmission d'entreprise aux salariés. Grâce aux sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic), il est possible d'associer toutes les parties prenantes à un projet d'entreprise : les salariés ou producteurs, les bénéficiaires et des collectivités territoriales. Pour **éviter les risques de l'entrepreneur isolé** et pour permettre à ces derniers de **bénéficier d'effet de taille tout en gardant leur indépendance**, les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) et toutes les coopératives d'entreprises (artisans, pêcheurs, transporteurs, commerçants) s'engagent à les accompagner pour qu'ils développent leur propre activité tout en mutualisant les moyens. Elles contribuent ainsi à **concilier initiative individuelle et solidarité**.

## UNE VISION À LONG TERME

L'affectation particulière de leurs résultats sert avant tout le projet de l'entreprise (et non les actionnaires), conférant stabilité et développement à long terme au modèle coopératif.

### Considérant leur rôle au-delà de leur propre projet, les coopératives s'engagent à :

- **Accueillir, accompagner et parrainer** les volontés d'entreprendre des jeunes générations.
- **Transmettre les savoirs et essaimer les structures**, en soutenant les jeunes entreprises dont les start up via des espaces d'accueil et des outils financiers qui développent de nouvelles formes d'entreprendre.
- **Favoriser la création de nouvelles formes d'entreprises coopératives et leur développement.**